

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 10

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 19/05/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent excusé : Mr FAY E.P.

Objet: acquisition d'un bâtiment dans le centre de vacances Les Lunières/CAF 06
-Demande de financement à la Région dans le cadre du FRAT 2016-

Par rapport au projet d'acquisition d'un bâtiment dans le centre des Lunières appartenant à la CAF 06, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée Délibérante qu'un financement par la Région Provence Alpes Côte d'Azur est possible dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2016 à hauteur de 30%.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs par rapport à ce projet d'acquisition et est désigné de fait pour présenter un dossier devant les instances régionales en vue de l'obtention d'un financement à 30% sur la base du tarif précisé par le service des Domaines à savoir 40 000€ pour le bâtiment n°5 et 3000€ l'hectare pour le terrain autour ; On part donc sur une base de 41 000€.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Castellane |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/05/2016 004-210400909-20160527-DE_2016_017-DE |



DP DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

DIGNE LES BAINS, LE : 23 février 2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



51, AVENUE DU 8 MAI 1945
04017 DIGNE LES BAINS CEDEX
TÉLÉPHONE : 04 92 30 86 00
ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr

À

C.A.F. DES ALPES MARITIMES
06 175 NICE CEDEX
À L'ATTENTION DE MME GRAC.

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Marc CHABAUD
Courriel : marc.chabaud1@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 04-92-30-85.93
Fax : 04-92-30-85-90

Objet : Consultation de France Domaine- Évaluation de la valeur vénale de la colonie de la CAF des Alpes Maritimes, sise au FUGERET.
Dossier n° 20 294 – SEI 2015-090 V 0493
Références : votre demande reçue le 12 novembre 2015 – visite le 15 février 2016
Affaire suivie par Mme GRAC.

Monsieur le Président,

Par lettre dont la référence est rappelée ci-dessus, vous avez bien voulu me demander la valeur vénale de la colonie de vacances vous appartenant, située sur le territoire de la commune du Fugeret.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête et selon les informations fournies, que la valeur vénale recherchée pour cet ensemble immobilier en très bon état (sauf le bâtiment 5 estimé ci après), s'élève aujourd'hui à la valeur arrondie de **800 000 Euros**.

Vous m'interrogez également sur la valeur vénale du bâtiment 5, dans le cadre d'une éventuelle cession à la commune du Fugeret, et la valeur vénale de trois parcelles de terrains, à détacher de la propriété, dans le cadre d'une éventuelle cession au propriétaire riverain.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête et selon les informations fournies, que la valeur vénale recherchée pour le bâtiment 5 en mauvais état, s'élève aujourd'hui à la valeur arrondie de **40 000 Euros**.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête et selon les informations fournies, que la valeur vénale unitaire recherchée pour les terrains, en nature de bois résineux, landes vagues et verger de châtaigniers, dont la superficie est à déterminer par document d'arpentage, s'élève à **3 000 €/ha**.

Il est précisé que le présent avis ne tient pas compte de la présence éventuelle d'amiante, de termites, de risques liés au saturnisme.

Les diagnostics thermique, gaz, électricité, structure et solidité des sols, n'ont pas été effectués.

Les valeurs mentionnées sont exprimées hors taxes et frais.

| |
|--|
| RF |
| L 2015 090 V 0493 vv colonie CAF 06 CE |
| Sous-préfecture de Castellane |
| Fugeret.ods |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 30/05/2016 |
| 004-210400909-20160527-DE_2016_017-DE |

À
MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Une marge de négociation de 10 % est habituellement laissée à la discrétion du consultant, dans le cadre d'une procédure amiable.

Cet avis ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites et de risques liés au saturnisme.

Il est par ailleurs donné sous réserve de graves désordres affectant la structure des immeubles ou la toiture (fissures, lézardes, poutres ou murs maîtres non stabilisés...) qui seraient susceptibles de menacer l'intégrité des bâtiments.

Les diagnostics de performance énergétique (DPE), gaz, électricité, assainissement et risques naturels et technologiques n'ont pas été effectués ou mis à disposition du service France Domaine.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du service serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

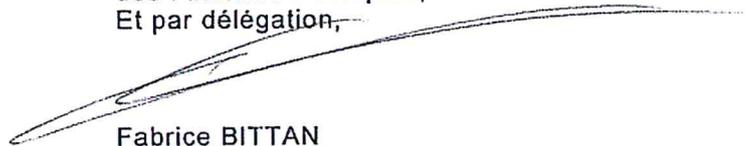
Elle n'est de surcroît valable que pour une acquisition selon les règles du droit privé. Une nouvelle consultation du service serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer..

Il est également précisé que l'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le ou les propriétaires concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Et par délégation,



Fabrice BITTAN
Directeur du pôle Gestion Publique

| |
|---|
| RF |
| L 2015 090 V 0493 004-210400909-20160527-DE_2016_017-DE 006 Castellane |
| Fugère, out |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 30/05/2016 |
| 004-210400909-20160527-DE_2016_017-DE |

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS